



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier de maquettes d'architecture 2021/2022 – 14^{ème} édition

RÈGLEMENT 2021/22

« Ça chauffe ! On construit cool ;
Es wird heiß! Wir bauen cool! »



Chaque année, la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur organise un jeu- concours transfrontalier de maquettes d'architecture en étroite collaboration avec ses partenaires l'Académie de Strasbourg (F), l'Architektenkammer Bade-Wurtemberg (D) et le Crédit Mutuel. Ce jeu-concours s'adresse à toutes les classes de la maternelle au lycée de la région du Rhin supérieur.



Sommaire

Article 1 : Inscription et conditions de participation

- Date et lieux d'inscription
- Aides pratiques

Article 2 : Support et matériaux acceptés

Article 3 : Rendu des projets

Article 4 : Composition et délibération du jury

Article 5 : Récompenses

Article 6 : Remise des prix

Article 7 : Gestion des données

Annexes :

- Annexe 1 : Liste des contacts de référents par ville
- Annexe 2 : Formulaire d'inscription
- Annexe 3 : Demande d'intervention d'un professionnel en architecture
- Annexe 4 : Utilisation des photographies/vidéo et renonciation au droit à l'image



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Article 1 : Inscription et conditions de participation

Le concours s'adresse aux classes des régions Alsace, Bade-Wurtemberg et Regio Basel. Une participation de classes venant d'autres régions, comme la Lorraine ou la Rhénanie-Palatinat par exemple, est toutefois possible. Le concours est organisé dans plusieurs villes référentes dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent règlement.

Chacune d'entre elles a un correspondant, dont les coordonnées sont également jointes.

Le formulaire d'inscription est joint au présent règlement en annexe n°2.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu

Le concours s'adresse aux élèves d'établissements publics ou privés, de la 1^{ère} année de maternelle jusqu'à la Terminale.

Les participants seront répartis en différentes catégories :

Catégorie 1: Petites et moyennes sections de maternelle

Catégorie 2: Grande section de maternelle et CP

Catégorie 3: CE1-CE2

Catégorie 4: CM1 - CM2

Catégorie 5: 6^e et 5^e

Catégorie 6: 4^e et 3^e

Catégorie 7: 2^e, 1^e et Terminale

La participation des élèves à ce concours nécessite l'accord des parents (ou des représentants légaux). Dans le cas où une seule classe d'une catégorie se présenterait dans une « ville référente », le jury se réserve le droit de placer cette classe dans la catégorie supérieure ou inférieure suivante.

Dates d'inscription pour le concours :

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 30 novembre 2021.

Merci toutefois de vous inscrire **LE PLUS TÔT POSSIBLE !**

Infos et inscriptions : pedagogie@m-ea.eu tel.: +33(0)3 88 10 20 61



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Aides pratiques :

· Si une classe et son professeur le souhaitent, **un(e) architecte ou un(e) étudiant(e) en architecture** pourra, dans la mesure du possible, venir développer le thème. Cette demande doit être faite par mail à la Maison européenne de l'architecture : pedagogie@m-ea.eu

Ces interventions peuvent également être organisées en visioconférence pour les écoles qui ne peuvent pas accueillir d'intervenants durant la pandémie.

· Vous pouvez, si vous le souhaitez, travailler en partenariat avec une classe d'outre-Rhin !
Le service académique de l'action régionale transfrontalière (rectorat-DARILV) propose une déclinaison transfrontalière du jeu-concours trinational des maquettes. **Cette année, au vu de la situation sanitaire, ces échanges sont organisés à distance (visio, échange de lettres, photos et vidéos) !**
Contact pour la coordination du projet transfrontalier : bernadette.gall@ac-strasbourg.fr

Cette proposition reste optionnelle et vous pouvez continuer à inscrire votre classe seule.

Article 3 : Support et matériaux acceptés

Matériel :

La maquette sera élaborée principalement à partir de matériaux de récupération/recyclables (cartons, emballages, boîtes d'allumettes, capsules, etc.) ou de matériaux naturels (par exemple du bois) récoltés par les participants. Il appartient à chaque classe de rassembler le matériel nécessaire en fonction des projets envisagés. Toutes les techniques sont possibles pour la réalisation de la maquette (feutres, crayons, pastels, peintures, collages, etc.)

Support :

Le rendu sera sur la base d'un ou plusieurs panneau/x rigide/s (bois ou cartons) de dimension standard 50 cm x 50 cm et de 3 cm d'épaisseur.

Les panneaux pourront être présentés juxtaposés et contigus mais pour des raisons pratiques de déplacement, penser à la manière dont vous transporterez votre maquette ! Pour des raisons de place et de présentation, ne pas dépasser un ensemble de 4 panneaux d'un seul tenant et de 4 maquettes par classe.

Important :

Chaque panneau support aura une épaisseur maximale de 3 cm, la maquette ne pèsera pas plus de 5 kg afin d'être facilement transportée. La maquette n'a pas de hauteur maximale. Toujours pour faciliter le transport, la maquette devra être démontable, pliable, coulissante, souple, télescopique ...). Les éléments devront être solidement fixés sur le support.



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Article 4 : Rendu des projets

Dates de rendu des maquettes :

Cette année, nous vous laissons plus de temps !

Les maquettes seront à déposer les 21 et 22 avril 2022. Les lieux de dépôt seront rapidement communiqués par les référents des villes.

Les enseignants référents sont chargés du transport des maquettes avant et après l'exposition. Après l'exposition, les maquettes sont impérativement à récupérer par les enseignants.

Une enveloppe, scotchée à la maquette, contiendra :

- une copie du formulaire d'inscription (*annexe n°2*),
- le(s) texte(s) rédigé(s) par les élèves expliquant le projet : réflexion sur le thème du concours, description de la maquette, approche, etc.

Il est important que le jury puisse identifier rapidement les projets et les attribuer à la classe correspondante. N'oubliez pas de scotcher l'enveloppe à votre maquette avant de la déposer sur le lieu d'exposition et ajoutez une étiquette sur le devant de la maquette qui indique l'établissement et la classe.

En plus de la maquette, les classes pourront fournir une sélection de 10 (maximum) photos imprimées pour présenter le projet ainsi qu'une description de leur processus de travail et de la maquette sur un format imprimé. Les classes qui le souhaitent peuvent se filmer lors de leur travail. Les photos et vidéos seront à transmettre sur une clé USB. L'association et ses partenaires pourront utiliser les photos et vidéos dans le cadre d'expositions et/ou de publications éventuelles.

IMPORTANT : En raison du droit à l'image (droit privé), les parents devront signer un formulaire autorisant la Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur et ses partenaires culturels à utiliser les photos et films représentant leur(s) enfant(s) (*annexe n°4*). Les photos et vidéos résultant de ce concours seront utilisées uniquement dans le cadre de celui-ci.



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Article 5 : Composition et délibération du jury

Un jury aura lieu dans chaque « ville référente ». Idéalement, chaque jury sera composé de parents d'élèves, d'architectes, d'artistes ou plasticiens, de professionnels du bâtiment et d'enseignants.

Le jury sera chargé :

- d'examiner les maquettes et textes,
- de procéder au classement des projets et de désigner des lauréats dans chaque catégorie : les projets les plus inventifs et les propositions les plus originales seront mis en avant,
- d'établir un bilan présentant les travaux rendus, qui sera envoyé à la *Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur* et remis aux écoles participantes.

Les décisions du jury sont incontestables et irrévocables. En participant, toutes les règles nommées sont acceptées sans réserve. Le jury s'accorde le droit de faire des prix ex-aequo ou de créer une catégorie spéciale s'il l'estime nécessaire et justifié.

Article 6 : Récompenses

Dans chaque catégorie, une classe lauréate sera récompensée par un prix.
Tous les participants au concours recevront un cadeau, qu'ils soient lauréats ou non.

Article 7 : Remise des prix

La remise des prix fera l'objet, dans chaque « ville référente », d'une manifestation spécifique. Les enseignants responsables des classes participantes seront informés au plus tôt des dates et horaires de ces manifestations.

Une exposition des maquettes sera organisée dans chaque ville référente mais nous précisons qu'au vu de la situation sanitaire actuelle les dates et les formats de ces événements sont susceptibles changer.

Article 8 : Gestion des données

Les données des participants au concours ne seront pas communiquées.



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Nous remercions nos partenaires !





MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 1

Liste des contacts de référents par ville

STRASBOURG & BAS-RHIN : Arnaud BACKER, Tel.: +33(0)6 98 12 19 16, a.backer@mayker.fr

SELESTAT : Jean-Baptiste LEDUC, Tel.: +33 (0)6 86 48 61 37, info@ajeance.fr

COLMAR : Isabelle MALLET, Tel.: +33 (0)6 82 83 49 22, i.mallet@calixo.net

MULHOUSE : Sarah FAVRAT, Tel.: +33 (0)6 23 14 26 57, sarahfavrat@gmail.com

HAGUENAU : Yves GROSS, Mairie de Haguenau, Tel.: +33 (0)3 88 90 68 89, yves.gross@haguenau.fr

OFFENBURG : Jörg RUTZEN, Tel.: +49 (0)781 82 22 92, joerg.Rutzen@offenburg.de

BÜHL : Oliver KUNZ, Tel.: +49 (0) 7223 935 550, o.kunz.stadt@buehl.de

BADEN-BADEN : Claudia GOERTZ, Tel.: +49 (0)177 2104 121, goertz-weber@web.de

KARLSRUHE : Susanne BÖHM, Tel.: +49 (0)721 22546, susanne.boehm@akbw.de

MANNHEIM : Prof. Jean HEEMSKERK, Tel.: +49 (0)6915 33 27 64, jean.heemskerk@fb1.fra-uas.de

BASEL : Nevena TORBOSKI, Tel.: +41 (0)76 384 64 94, nevena.torboski@drumrum-raumschule.ch



ANNEXE 2

Formulaire d'inscription

Date limite d'envoi :

- classes françaises : 30 novembre 2021
- classes allemandes : 30 novembre 2021
- classes suisses : 15 février 2022

Je soussigné(e), directeur / directrice de l'école.....

inscris classes¹ de mon école pour la participation définitive à **OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2021/22**, 14^e édition, organisé par la Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur et ses partenaires. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour le jeu-concours « **Ça chauffe ! On construit cool ; Es wird heiß! Wir bauen cool!** ».

ADRESSE DE L'ECOLE et coordonnées du professeur

(adresse e-mail et numéro de téléphone du professeur nécessaires) :

.....

.....

Détails des classes participantes

Catégorie ²	Nom de la classe	Nombre d'élèves	Nom du professeur

.....
Date / Signature / Tampon

1 : nombre de classes

2 : **catégorie 1**: petite et moyenne section de maternelle ; **catégorie 2**: grande section de maternelle et CP ; **catégorie 3**: CE1 et CE2 ; **catégorie 4**: CM1 et CM2 ; **catégorie 5**: 6^m et 5^m ; **catégorie 6**: 4^m et 3^m ; **catégorie 7**: 2^m, 1^m et Terminale



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 3

Demande d'intervention d'un professionnel en architecture (architecte ou diplômé en architecture)

Demandes à déposer avant 30 novembre 2021

Dans le cadre de **OSCAR, le jeux-concours élèves transfrontalier 2021/22** je souhaite l'intervention d'un architecte ou d'un diplômé en architecture dans ma / mes classes

Nom de l'école :

.....

Nom de la classe :

.....

Mission(s) souhaitée(s) - présentation de la profession architecte, soutien pour l'approche à l'athématique ou à la construction ...

.....

.....

.....

Nombre d'heures d'intervention souhaitées

.....

Nom et contact de l'enseignant

.....



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 4

Utilisation des photographies / vidéos et renonciation au droit à l'image

À JOINDRE À L'INSCRIPTION DEFINITIVE

Dans le cadre de **OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2021/22**, organisé par la Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur et ses partenaires.

Accord parental / du tuteur légal

ÉLEVE

Nom

Prénom

.....

Date et lieu de naissance

.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom

Prénom

.....

Rue et numéro

.....

Code postal et ville

.....

Email

.....

Téléphone

.....



DROIT A L'IMAGE

Oui, je/nous suis/sommes d'accord pour que les photos et/ou images filmées de mon/notre enfant prises au cours du projet susnommé (excepté les photos de manifestations publiques) soient utilisées et limitées à des fins documentaires, sans que cela ne nuise d'aucune sorte et d'aucune manière au bien de l'enfant, pour les relations publiques de la *Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur* et de l'Académie de Strasbourg.



J'aimerais être informé(e) des futures activités culturelles d'architecture pour enfants et adolescents de la *Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur*.

Lieu / Date

Signature du représentant légal

.....